PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 2 juin 2026*
Date de convocation du conseil municipal *: le 26 mai 2026*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 21h*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Marina LASSERRADE, Jean-Pierre PAVAN, Estelle GASQUET, Marie-Claude DANGLES, Nazaré GONCALVES- MARTINS, Martine PEGOT, Pierrick DESAINT, Clément BONNEMAISON, Roméo MAJESTE, Sandrine PAROT, Magali LEPPKE, Jacques RIZZO, Guy DAURIAC, Nicolas FREMONT, Pierre CAVALLIN, Virginie CAZAUX, Mohamed CAMARA.

ABSENTS : Séverine LEMASSON (procuration à Mme GONCALVES-MARTINS)

Secrétaire de séance : Marina LASSERRADE

I. Approbation du CR du Conseil du 16/04/2026

M. le Maire propose d'adopter le compte-rendu du dernier conseil.
Adopté à l'unanimité
Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Marina	LASSERRADE
Jean Pierre	PAVAN
Estelle	GASQUET
Pierrick	DESAINT
Magali	LEPPKE
Martine	PEGOT
Nazaré	GONCALVES-MARTINS
Clément	BONNEMAISON
Pierre	CAVALLIN
Nicolas	FREMONT
Séverine LEMASSON Procuration donnée à Nazaré GONCALVES-MARTINS	
Marie-Claude	DANGLES
Roméo	MAJESTE
Sandrine	PAROT
Jacques	RIZZO
Guy	DAURIAC
Mohamed	CAMARA
Virginie	CAZAUX

II. Renouvellement des membres de la CCID

L'article 1650 paragraphe 3 du code général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux.
A SAINT CLAR DE RIVIERE, cette commission comprend six commissaires.
Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Il convient donc d'établir une liste de présentation comportant 24 noms. Monsieur le Maire propose la liste suivante :

LISTE DES 24 NOMS PROPOSES

- Madame Nancy CATALAN
- Monsieur Gérard CASTERES
- Madame Annie SUD
- Monsieur Jean-Pierre PAVAN
- Madame Chantal MASSAT
- Madame Michèle SIRVENT
- Monsieur Marc COLMANT
- Monsieur Hervé DUPOUX
- Monsieur Guy DAURIAC
- Monsieur Roger TACQUET
- Monsieur Jean-Jacques LAMARQUE
- Monsieur Jacques RIZZO
- Monsieur Jocelyn CIMBER
- Madame Danielle FERRERO
- Madame Sylvette SIMONELLA
- Monsieur Robert GAY
- Monsieur Laurent ROSSINI
- Madame Pascale BOURDETTE
- Monsieur Jean-Claude NICOULAU
- Monsieur Clément BONNEMAISON
- Madame Marie-Claude DANGLES
- Madame Anne DECARPENTRIE
- Monsieur Thierry CAPO
- Monsieur Antoine PORTE

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter la liste des commissaires proposés pour la commune de Saint Clar de Rivière comme établie ci-dessus.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Marina	LASSERRADE
Jean Pierre	PAVAN
Estelle	GASQUET
Pierrick	DESAINT
Magali	LEPPKE
Martine	PEGOT
Nazaré	GONCALVES-MARTINS
Clément	BONNEMAISON
Pierre	CAVALLIN

Nicolas	FREMONT
Séverine LEMASSON Procuration donnée à Nazaré GONCALVES-MARTINS	
Marie-Claude	DANGLES
Roméo	MAJESTE
Sandrine	PAROT
Jacques	RIZZO
Guy	DAURIAC
Mohamed	CAMARA
Virginie	CAZAUX

III. Détermination d'un nom pour un chemin communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer le chemin communal situé en parallèle du chemin de la Houe et en face du chemin des Candélès.

Monsieur le Maire propose 2 noms au choix au Conseil Municipal : le chemin des Vents ou le chemin de l'Autan.

Mme PEGOT a proposé « Chemin de la Taillade » à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :
- De nommer ce chemin en lui attribuant le nom : chemin de la Taillade.

Noms des votants :

Prénoms	**Noms**
Etienne	GASQUET
Marina	LASSERRADE
Jean Pierre	PAVAN
Estelle	GASQUET
Pierrick	DESAINT
Magali	LEPPKE
Martine	PEGOT
Nazaré	GONCALVES-MARTINS
Clément	BONNEMAISON
Pierre	CAVALLIN
Nicolas	FREMONT
Séverine LEMASSON Procuration donnée à Nazaré GONCALVES-MARTINS	
Marie-Claude	DANGLES
Roméo	MAJESTE
Sandrine	PAROT
Jacques	RIZZO
Guy	DAURIAC
Mohamed	CAMARA
Virginie	CAZAUX

IV. Annulation D24-2026 – Elections des délégués au SIVOM SAGe

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de reprocéder au vote pour élire un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune au S.I.V.O.M. S.A.Ge au scrutin secret à la majorité absolue ou à la majorité relative, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à cette élection et lui fait part des candidatures de :

- Madame Nazaré GONCALVES - MARTINS : délégué titulaire.
- Monsieur Jacques RIZZO : délégué suppléant.

Chaque conseiller municipal a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- A déduire : bulletins litigieux :0
  Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 19
  Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Madame Nazaré GONCALVES-MARTINS : délégué titulaire 19 voix.
- Monsieur Jacques RIZZO : délégué suppléant 19 voix.

Madame Nazaré GONCALVES-MARTINS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué titulaire. Elle a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Jacques RIZZO ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué suppléant. Il a déclaré accepter le mandat.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Marina	LASSERRADE
Jean Pierre	PAVAN
Estelle	GASQUET
Pierrick	DESAINT
Magali	LEPPKE
Martine	PEGOT
Nazaré	GONCALVES-MARTINS
Clément	BONNEMAISON
Pierre	CAVALLIN
Nicolas	FREMONT
Séverine LEMASSON Procuration donnée à Nazaré GONCALVES-MARTINS	
Marie-Claude	DANGLES
Roméo	MAJESTE
Sandrine	PAROT
Jacques	RIZZO
Guy	DAURIAC
Mohamed	CAMARA
Virginie	CAZAUX

V. Désignation d'un correspondant communal incendie et secours (CCIS)

Monsieur le Maire indique qu'en vertu du nouvel article D.731-14 du code de la sécurité intérieure, il est prévu qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Ce correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Monsieur le Maire indique que Roméo MAJESTE est d'ores et déjà responsable des questions de sécurité sur le village. Il pense qu'il pourrait également endosser le rôle de correspondant incendie et secours.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents :

- De désigner Roméo MAJESTE en tant que correspondant incendie et secours pour le territoire de notre commune.

<u>Noms des votants</u> :

Prénoms	**Noms**
Etienne	GASQUET
Marina	LASSERRADE
Jean Pierre	PAVAN
Estelle	GASQUET
Pierrick	DESAINT
Magali	LEPPKE
Martine	PEGOT
Nazaré	GONCALVES-MARTINS
Clément	BONNEMAISON
Pierre	CAVALLIN
Nicolas	FREMONT
Séverine LEMASSON Procuration donnée à Nazaré GONCALVES-MARTINS	
Marie-Claude	DANGLES
Roméo	MAJESTE
Sandrine	PAROT
Jacques	RIZZO
Guy	DAURIAC
Mohamed	CAMARA
Virginie	CAZAUX

VI. DM 1

Monsieur le maire indique aux conseillers muncipaux la nécéssité de transférer des sommes d'un compte vers un autre, il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative, tel que présentée ci-dessous :

R 139361/040 : Subv. Inv. Fonds équip. – Dotation équipement territoires - 117 227.45 €

R 13461/13 : Fonds équip. Non amort. – Dot. Equipement territoires ruraux +117 227.45 €

Le Conseil après avoir délibéré, approuve cette délibération à l'unanimité.

<u>Noms des votants</u> :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Marina	LASSERRADE
Jean Pierre	PAVAN
Estelle	GASQUET
Pierrick	DESAINT
Magali	LEPPKE
Martine	PEGOT
Nazaré	GONCALVES-MARTINS
Clément	BONNEMAISON
Pierre	CAVALLIN
Nicolas	FREMONT
Séverine LEMASSON Procuration donnée à Nazaré GONCALVES-MARTINS	
Marie-Claude	DANGLES
Roméo	MAJESTE
Sandrine	PAROT
Jacques	RIZZO
Guy	DAURIAC
Mohamed	CAMARA
Virginie	CAZAUX

VII. DM 2

Monsieur le maire indique aux conseillers muncipaux la nécéssité de transférer des sommes d'un compte vers un autre, il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative, tel que présentée ci-dessous :

D 681/042 : Dot. Aux amort., aux dépréc. Et aux prov. + 73795.55 €

D 681/68 : Dot. Aux amorts., aux dépréc. Et aux prov. - 73795.55 €

Le Conseil après avoir délibéré, approuve cette délibération à l'unanimité.

<u>Noms des votants</u> :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Marina	LASSERRADE
Jean Pierre	PAVAN
Estelle	GASQUET
Pierrick	DESAINT
Magali	LEPPKE

Martine	PEGOT
Nazaré	GONCALVES-MARTINS
Clément	BONNEMAISON
Pierre	CAVALLIN
Nicolas	FREMONT
Séverine LEMASSON Procuration donnée à Nazaré GONCALVES-MARTINS	
Marie-Claude	DANGLES
Roméo	MAJESTE
Sandrine	PAROT
Jacques	RIZZO
Guy	DAURIAC
Mohamed	CAMARA
Virginie	CAZAUX

VIII. Désignation des représentants des communes pour la CLECT du Muretain Agglo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33 ;
Vu les IV et V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;
Vu la délibération n° 2026.072 du 21 avril 2026 du Muretain Agglo fixant le nombre de conseillers municipaux à désigner pour chaque commune membre ;

Considérant que le conseil municipal a été renouvelé en date du 22/03/2026 ;
Considérant que la commune doit désigner 1 membre issu de son conseil municipal afin de siéger au sein de la CLETC du Muretain Agglo ;

Sur proposition de son Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DESIGNE en qualité de représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du Muretain Agglo pour la commune de SAINT CLAR DE RIVIERE le conseiller municipal suivant :

- Madame GASQUET Estelle.

<u>Noms des votants</u> :

Prénoms	**Noms**
Etienne	GASQUET
Marina	LASSERRADE
Jean Pierre	PAVAN
Estelle	GASQUET
Pierrick	DESAINT
Magali	LEPPKE
Martine	PEGOT
Nazaré	GONCALVES-MARTINS
Clément	BONNEMAISON
Pierre	CAVALLIN
Nicolas	FREMONT
Séverine LEMASSON Procuration donnée à Nazaré GONCALVES-MARTINS	
Marie-Claude	DANGLES
Roméo	MAJESTE
Sandrine	PAROT
Jacques	RIZZO
Guy	DAURIAC

Mohamed	CAMARA
Virginie	CAZAUX

IX. Débat obligatoire sur la protection sociale complémentaire

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la loi n°2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,
Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L827-12 du code général de la fonction publique territoriale, dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Monsieur Le Maire rappelle ce qu'est la protection sociale complémentaire et quelles sont les modalités actuelles de participation ainsi que les garanties proposées aux agents.

Monsieur Le Maire précise que la réforme de la protection sociale complémentaire est en cours et que les modalités de participation devront évoluer au plus tard à partir de l'année 2029.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : De prendre acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents

<u>Noms des votants</u> :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Marina	LASSERRADE
Jean Pierre	PAVAN
Estelle	GASQUET
Pierrick	DESAINT
Magali	LEPPKE
Martine	PEGOT
Nazaré	GONCALVES-MARTINS

Clément	BONNEMAISON
Pierre	CAVALLIN
Nicolas	FREMONT
Séverine LEMASSON Procuration donnée à Nazaré GONCALVES-MARTINS	
Marie-Claude	DANGLES
Roméo	MAJESTE
Sandrine	PAROT
Jacques	RIZZO
Guy	DAURIAC
Mohamed	CAMARA
Virginie	CAZAUX

X. Questions diverses

Mme CAZAUX demande où on est le dossier sur le rajout d'un arrêt de bus à l'angle du chemin de la Ruelle. M. le Maire a précisé que la demande a été faite. Les services reviendront vers les élus et relanceront le service des transports.

M. le Maire informe le conseil sur le dossier de l'antenne SFR au niveau du stade. M. le Maire précise que c'est un revenu locatif annuel pour la commune. Aujourd'hui la société CELLNEX propose de racheter cette parcelle où se situe l'antenne. Ils proposent 55 000 € à l'achat.
M. CAMARA précise que SFR étant actuellement en vente, le conseil devrait temporiser sur ce dossier.
L'avis général du conseil est de le garder en location et pas le vendre.

Mme CAZAUX a des interrogations au sujet des poubelles jaunes. Les villages avoisinants déposent leurs poubelles sur la commune. Il faut voir avec les maires des communes avoisinantes pour éviter ces incivilités.

M. BONNEMAISON informe le conseil qu'il y aurait une fuite sur le toit de l'église. M. le Maire ira voir par lui-même jeudi (jour de pluie annoncé).

Une explication a été faite au sujet de l'organisation des sénatoriales.

M. MAJESTE explique qu'Assodezil a déplacé le matoutou à la salle des fêtes grâce à une annulation de dernière minute. Il est évoqué le sujet des cautions pour les locations de salles communales entre les élus.

M. le Maire parle aussi de l'évènement que monte l'association « Milpattes » le 6 juin prochain.

Mme PEGOT fait un retour sur la réunion de présentation de HGE et l'utilisation des outils pédagogiques pour le groupe scolaire.

M. le Maire informe l'assemblée que prochainement les travaux d'extension de la cuisine du groupe scolaire vont débuter. Ensuite il recevra un architecte pour l'extension du dortoir.

M. le Maire fait le point aussi sur la climatisation du groupe scolaire. Les devis sont en cours. M. le Maire propose au conseil de faire un point frais au milieu du bâtiment.
M. DESAINT propose de mettre des stores ou de la vitrophanie pour bloquer la chaleur. M. le Maire informe que le nouveau des services techniques peut faire la vitrophanie. M. CAMARA propose de faire des travaux pluri-annuellement pour investir sur plusieurs années.

La séance est clôturée à 22h43.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
LASSERRADE	Marina	